

REGLEMENT DU BREVET FEDERAL

INITIATEUR SKI DE RANDONEE NIVEAU 3

Approuvé au CA du 07/03/2026

Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, formateur, pratiquant, licencié, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.

Règlement du brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée de niveau 3

Article 1 - Objet

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade délivre le brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée de niveau 3.

Article 2 - Compétences

L'attribution du brevet mentionné à l'article précédent reconnaît à son titulaire les compétences pour encadrer à ski de randonnée c'est-à-dire :

- Encadrer un groupe de 6 personnes maximum en itinérance sur plusieurs jours (type raid à ski)
- Encadrer un groupe de 6 personnes maximum sur terrain glaciaire
- Encadrer un groupe de 6 personnes maximum jusqu'à un niveau de sortie 3.3 (échelle Volodia Shahshahani)
- Initier des licenciés sur des terrains impliquant ponctuellement l'utilisation des techniques de progression de l'alpinisme
- Intégrer son action dans le cadre fédéral

Le référentiel de compétences est précisé en annexe.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Article 3 - Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir ce brevet, le candidat doit :

- avoir participé au stage fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 3
- avoir satisfait aux évaluations de cette formation

Article 4 - Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont :

- Être âgé de 18 ans minimum le premier jour de la formation
- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de 1er niveau de secourisme (PSC ou équivalent)
- Être titulaire du module de formation « sécurité sur glacier »
- Être titulaire du brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 2 à jour de sa formation continue

-Avoir réalisé depuis l'obtention du BF Initiateur ski de randonnée niveau 2 :

- En situation d'autonomie : 2 raids à ski de 3 jours chacun minimum dont :
 - *Au moins un raid à ski comportant des itinéraires glaciaires
 - *Au moins une sortie avec une cotation de 3.3 minimum dans un des 2 raids
- En situation d'encadrement : 6 journées de ski de randonnée en terrain enneigé (hors domaine skiable)

La validation de ces courses en autonomie et en encadrement est attestée par le président du club, du CT ou de la ligue du candidat, en se basant sur l'expérience du candidat via un outil de saisie fédéral.

-Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois.

Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Article 5 - Évaluation

L'évaluation de la formation d'initiateur ski de randonnée niveau 3 est organisée par l'équipe pédagogique. Elle vise à s'assurer que le stagiaire possède les compétences visées à l'article 2.

Elle repose sur 3 épreuves évaluées en contrôle continu :

- ☐ L'encadrement de situations d'apprentissage.
- ☐ La préparation et l'encadrement d'un raid à ski
- ☐ Une recherche DVA

Et

Un écrit portant sur la connaissance de la neige et des avalanches, cartographie et orientation en haute montagne, gestion du risque et réglementation de l'activité

Article 6 - Formation continue

Des sessions de formation continue sont accessibles aux initiateurs ski de randonnée niveau 3 dans l'objectif de maintenir, approfondir ou développer leurs compétences.

Le délai s'écoulant entre deux participations validées à des sessions de formation continue ne peut excéder 4 ans. A défaut, les prérogatives d'encadrement et les droits attachés au brevet d'initiateur ski de randonnée de niveau 3 sont suspendus dans le cadre fédéral.

Article 7 - VAE fédérale

Le brevet mentionné à l'article 1 est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience.

Le candidat doit satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation précisées à l'article 4, faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à

L'article 2 et qu'il dispose d'une expérience significative de pratique personnelle et d'encadrement définie en annexe.

L'obtention du brevet fédéral par la VAE est acquise après participation à une session de formation continue du dit brevet.

Article 8 – Équivalences fédérales

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Les personnes titulaires du BF Initiateur ski-alpinisme à jour de leur formation continue peuvent demander l'équivalence du brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 3 dans les 4 ans après publication de ce règlement.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

Article 10 – Équivalences conditionnelles

La FFME reconnaît au titulaire du Diplôme d'État d'Alpinisme-Guide de Haute Montagne ou au titulaire de l'attestation de formation Aspi4 du DE d'Alpinisme-Guide Haute Montagne l'équivalence avec le Brevet Fédéral Initiateur ski de randonnée niveau 3 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité.

La FFME reconnaît aux membres et aux anciens membres des ENAM/ENAF l'équivalence avec le brevet fédéral d'initiateur ski de randonnée niveau 3 sous condition d'être titulaire de la licence FFME en cours de validité.

La demande d'équivalence est à adresser à la FFME au moyen du formulaire en ligne.

Article 11 - Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du présent règlement sont précisées en annexes. Ces annexes sont établies par le service chargé de la Formation à la FFME et publiées sur le centre de ressources fédérales.

Article 12 - Abrogation des anciens textes

Le règlement antérieur d'initiateur ski alpinisme est abrogé à compter du 01/09/2026.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

ANNEXES AU REGLEMENT DU BREVET FEDERAL

INITIATEUR SKI DE RANDONNEE NIVEAU 3

Approuvé au CA du 07/03/2026

Dans ce document, les termes initiateur, stagiaire, formateur, pratiquant, licencié, candidat ou évaluateur désignent aussi bien des hommes que des femmes.

ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION.....	2
ANNEXE 2 : MODALITES D'EVALUATION.....	2
ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES	3
ANNEXE 4 : MODALITES D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE.....	7

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

ANNEXE 1 : MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation d'initiateur ski de randonnée niveau 3 peut être déléguée aux ligues FFME.

- L'équipe pédagogique comprend au moins un Instructeur montagne, titulaire d'un diplôme d'État d'Alpinisme-Guide de Haute Montagne. Il peut être assisté par 1 ou plusieurs formateurs fédéraux ayant au minimum un brevet fédéral de niveau équivalent à celui visé par la formation.
- Le nombre de stagiaires est de 8 maximum pour 2 formateurs ou de 4 maximum pour 1 seul formateur (instructeur Montagne)
- Durée minimale : 35 h, réparties sur 5 jours avec possibilité de fractionner le stage en 2 ou 3 modules.
- Moyens nécessaires : site de montagne propice à l'enseignement collectif, salle de cours. Un raid à ski, au moins, intégrant une nuit en bivouac, dans des terrains adaptés et des difficultés proches de celles définies dans les exigences préalables à l'entrée en formation (Cotation max 3.3 référence cotation Toponeige Volodia Shahshahani).

ANNEXE 2 : MODALITES D'EVALUATION

Elle repose sur 3 épreuves évaluées en contrôle continu à partir d'une grille d'observation fournie par la fédération.

- ☐ La mise en place et l'encadrement de 2 ateliers pédagogiques à thèmes (techniques de cordes et sécurité glacier)
- ☐ La préparation et l'encadrement d'un raid en ski de randonnée
- ☐ Une recherche DVA (multi victimes en moins de 12 minutes)

Et

- ☐ Un écrit portant sur la connaissance de la neige et des avalanches, cartographie et orientation en haute montagne, gestion du risque et réglementation de l'activité

Le candidat obtient le brevet dès lors qu'il valide les 4 épreuves. En cas d'échec partiel, l'équipe pédagogique lui propose des possibilités de rattrapage sur d'autres sessions de formation ou au sein de son club. L'instructeur Montagne en charge de la formation est le seul décideur final du résultat de chaque stagiaire.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences générales

Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité	Encadre, initie sous forme d'atelier et en montagne pour un public de club FFME
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain de montagne et haute montagne dans les activités de ski de randonnée jusqu'au niveau de cotation 3.3
Etre capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie	Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome en ski de randonnée, y compris en zones glaciaires
EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable - montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite, - prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et parties prenantes et de l'environnement - informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération
	Règles de bonne conduite en montagne : Respecte et fait respecter les restrictions d'utilisation, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs et parties prenantes, le calme et la propreté du site, la végétation, la faune sauvage...
	Connaît la réglementation de l'encadrement en ski de randonnée notamment celle propre aux séjours sportifs organisés avec des mineurs
	Observe et encourage une pratique responsable en termes de santé : - lors de la préparation de la sortie prévient les situations à risque et anticipe leur prise en charge ; - adapte le niveau d'activité aux capacités physiques du moment des participants ; - respecte l'éthique sportive, s'interdit d'utiliser ou de favoriser l'usage de substances dopantes ou prohibées ainsi que l'utilisation de thérapeutiques susceptibles de modifier la performance sportive aux dépens de la santé.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Compétences techniques

Niveau d'intervention	Maîtrise les techniques d'encordement, de progression et de secours sur glacier.
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain de montagne et haute montagne dans les activités de ski de randonnée jusqu'au niveau de cotation 3.3
Ec d'assurer sa propre sécurité et celle des participants	Maîtrise les techniques individuelles de sécurité nécessaires à l'autonomie en ski de randonnée telles : - Orientation : Se positionne sur la carte • En faisant le lien terrain/carte • En combinant les divers instruments : carte, boussole, altimètre, smartphone avec application cartographique • Maîtrise l'utilisation du GPS -Nivologie • Maîtrise une méthode de réduction des risques (3x3 par exemple) • Analyse les risques liés à la nature et l'historique du manteau neigeux • Prépare et adapte son itinéraire en conséquence • Evolue en terrain permettant de gérer efficacement les risques nivologiques • Gère le groupe pour gérer le risque d'avalanche • - Techniques de neige et glace • Évalue la qualité du support pour la progression • Connait et anticipe des dangers liés à la neige à la glace Marche sans crampons • Évolue avec les crampons : « techniques 10 pointes » • Évolue avec les crampons : en « pointes avant » en neige et glace mais aussi en rocher. • Arrête une glissade sans piolet • Arrête une glissade avec piolet • Met en place un corps mort et autres ancrages en neige (en en faisant un usage approprié). • Met en place différents types d'ancrages en glace (broches, lunules) • Utilise les différentes techniques du piolet dont le piolet traction sans dragonne

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

	-Techniques de corde • Met en place une main courante • Adapte son encordement en fonction du terrain • Effectue un assurage en mouvement sur une arête rocheuse et neigeuse • Effectue un assurage en réalisant des longueurs sur pente neige / glace et rocher. • Pose et utilise un rappel - Sécurité sur Glacier • Maitrise et met en œuvre les techniques du module spécifique -Milieu hivernal Maitrise et anticipe les dangers liés à la pratique des activités hivernales : froid, vent, glissade..
Ec de sécuriser les ateliers à usage collectif	Maîtrise la mise en place d'un atelier d'orientation, d'un atelier d'école de glace/de neige, d'un atelier recherche DVA,
Ec d'assurer la sécurité du groupe lors d'une sortie en montagne	- Adapte le choix de la course (niveau technique et physique, conditions nivo-météorologiques, etc) - Maitrise et applique la méthode de réduction des risques (3X3 par exemple) - gère son groupe (renoncement, mise en sécurité, choix d'itinéraire et type de progression, anticipation des risques) - Maitrise et enseigne les principes de préparation et d'organisation d'un bivouac - Maitrise, enseigne et applique les techniques de check DVA - Maitrise, enseigne et applique les techniques de sondage et pelletage

Compétences pédagogiques

Niveau d'intervention	Fait progresser les licenciés débutants
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain de montagne et haute montagne dans les activités de ski de randonnée jusqu'au niveau de cotation 3.3
Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)	Prépare une situation d'apprentissage favorisant la progression du licencié
Ec de mettre en place son intervention	Repère le site : accès, intérêts des divers secteurs, caractéristiques des situations... Prépare le matériel adapté :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

	- aux situations pédagogiques, - à l'effectif et au niveau des stagiaires.
Ec de conduire son intervention	Accueille les stagiaires en début de séance, de course... - Adopte une attitude pédagogique favorisant l'implication du stagiaire - organise son groupe en fonction d'objectifs spécifiques (qualité de l'apprentissage, sécurité, convivialité...) - gère les relations au sein du groupe et démontre des qualités de communication et d'écoute efficaces
Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants	Evalue : - le niveau de satisfaction des stagiaires, - leurs progrès dans la maîtrise des compétences enseignées, Délivre des passeports ski alpinisme jusqu'au niveau violet
Ec d'évaluer la qualité de sa prestation	A une vision claire de la qualité de sa prestation et en effectue un retour d'expérience afin d'identifier les points positifs, les causes de manque d'efficacité ou d'échec et de définir des pistes d'amélioration

Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel

Niveau d'intervention incident	Gère un incident/accident
Ec de gérer la sécurité pendant son intervention	Titulaire du premier niveau de secourisme (PSC ou équivalent¹) ; maîtrise : - la réalisation et la transmission du bilan (fiche bilan et suivi) - la réalisation des gestes et soins d'urgence - les positions d'attentes adaptées à la situation - la diffusion de l'alerte aux organismes de secours habilités
Ec de mettre en œuvre les techniques de secours	Possède le matériel nécessaire à une intervention (fond de sac), Accède en sécurité et intervient efficacement et rapidement auprès de la victime : - en difficulté - en cas de chute ou une glissade, - en cas de traumatisme (entorse) - en cas de malaise (hypo ou hyperthermie, hypoglycémie, etc) - en cas de collision avec un obstacle fixe ou mobile - en cas d'ensevelissement sous une avalanche (recherche simple et multi-victimes)
Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident	Prévient le responsable de la structure (président du club, ..) et toutes les personnes concernées. Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi. Complète ou fait compléter la trousse de 1ers secours après utilisation.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements	Gestion et conseil
Ec de gérer le matériel du club	Conseille les membres du club sur le matériel nécessaire à l'activité (en fonction de l'usure, la perte d'anciens matériels ou de l'émergence de nouveaux besoins),
Ec de gérer les EPI	En liaison avec le responsable des EPI, contrôle les sorties-rentrees du matériel club, s'assure de la qualité du stockage du matériel, signale les pertes ou l'usure ou tout événement exceptionnel. Réalise le suivi du parc de DVA, pelles et sondes.
Ec de surveiller et évaluer la solidité d'autres matériels	Evalue la solidité des amarrages ou des ancrages (corps morts, sangles, becquet, pitons...).

Compétences organisationnelles

Niveau d'intervention	Séance, sortie de proximité, stage au club ou événement (action de promotion...)
Ec de préparer un projet	Prépare les éléments nécessaires à son activité (réalise un budget prévisionnel, fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une sortie)
Ec de le conduire	Réalise les tâches selon l'échéancier défini (par ex. : diffuse une information, gère une liste d'inscriptions, organise un déplacement, réserve un hébergement...).

ANNEXE 4 : MODALITES D'ORGANISATION ET D'EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE

Organisation de la formation continue

La formation continue d'initiateur ski de randonnée peut être déléguée aux ligues FFME.

-Équipe pédagogique : l'instructeur montagne peut être assisté par 1 ou plusieurs cadres fédéraux. Cette formation est encadrée par un instructeur Montagne titulaire des diplômes requis pour encadrer l'initiateur ski de randonnée niveau 3.

-Durée : 7h minimum à effectuer tous les 4 ans pour mettre à jour les compétences visées par les brevets fédéraux d'initiateur ski de randonnée niveau 1, niveau 2 et niveau 3

-Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles mais il ne peut excéder 8 par formateur.

Évaluation de la formation continue

Vérification au cours de la formation continue des compétences mises à jour et correspondant au référentiel décrit à l'annexe 3 des 3 niveaux d'initiateur ski de randonnée.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr